

**CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE  
LA VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES DE  
L'ACTIF MOBILIER DE LA LIQUIDATION  
JUDICIAIRE DE LA SAS ETS FUNEL A DIGNE LES  
BAINS, 3, Avenue Saint Christophe  
MAGASIN A L'ENSEIGNE BOULANGER**

**1- GENERALITES :**

La vente est faite au comptant et conduite par Maître Christophe NEYROUD, Commissaire de Justice associé à DIGNE LES BAINS, aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur.

Il sera assisté ou remplacé par un ou plusieurs de ses associés.

Elle se déroulera les MERCREDI 15 AVRIL, VENDREDI 17 AVRIL ET LUNDI 20 AVRIL 2026 suivant les horaires figurant dans les publicités.

Les acquéreurs sont réputés avoir pris connaissance des présentes conditions qui ont été mises en ligne sur le site internet [WWW.HUISSIERALPES.FR](http://WWW.HUISSIERALPES.FR) et rappelées par Me NEYROUD avant chaque vacation de vente.

**2- DESIGNATION ET ETAT DES LOTS :**

Les biens sont vendus en l'état, sans garantie, notamment quant à leur état, leur fonctionnement, leur conformité ou leur destination. Aucune réclamation ne sera admise après l'adjudication.

Il est à préciser que les articles dépendant du stock sont soit neufs pour ceux encore emballés ou étaient en exposition dans le magasin. Certains articles correspondaient à des prêts qui étaient consentis aux clients dans l'attente du retour de réparations de leurs propres matériels.

**3- EXPOSITION PRELABLE :**

Les lots peuvent être examinés avant la vente aux jours et heures indiqués sur les publicités. Les enchérisseurs sont réputés avoir examiné les biens.

**4 – PARTICIPATION A LA VENTE – JUSTIFICATION DE SOLVABILITE :**

La participation à la vente est subordonnée à une inscription préalable.

Les inscriptions se feront :

-SOIT en présentiel dans les locaux des ETS FUNEL uniquement le Lundi 13 Mars 2026 de 13 heures à 17 heures.

-SOIT par mail adressé à Me NEYROUD à l'adresse [constat-digne@cdj04.fr](mailto:constat-digne@cdj04.fr)

**Lors de l'inscription, les pièces suivantes devront être communiquées :**

-Pièce d'identité

-RIB

-Attestation bancaire d'accréditation pour des achats par chèque supérieurs à 1.000 €.

**5 - MOYENS DE REGLEMENT ACCEPTES :**

Le paiement est exigible immédiatement après l'adjudication.

Il devra être réalisé uniquement par :

**-Carte bancaire**

**-Virement bancaire instantané**

**-Chèque bancaire (en cas d'achat supérieur à 1.000 € fournir une attestation bancaire avec indication du montant d'accréditation)**

**-Espèces jusqu'à 1000 € (frais de vente inclus)**

**6 - DEROULEMENT DES ENCHERES :**

Les enchères sont conduites librement par le Commissaire de Justice. Celui-ci peut refuser toute enchère ou remettre un lot en vente en cas de contestation.

**7 - ADJUDICATION :**

L'adjudication est prononcée au profit du plus offrant et dernier enchérisseur. Elle entraîne le transfert immédiat des risques. Toutefois, la vente ne devient parfaite qu'après paiement intégral du prix.

**8 - ENLEVEMENT DES LOTS :**

L'enlèvement des biens ne pourra intervenir qu'après paiement complet et sous la surveillance du personnel de Me NEYROUD.

Aucun enlèvement ne sera possible en cours de vente.

**9 - RESPONSABILITE :**

Dès l'adjudication, les biens sont sous la responsabilité de l'adjudicataire.

**10 - CONTESTATIONS :**

Toute contestation relève de la compétence des juridictions du lieu de la vente.

SELARL SULMONI-NEYROUD-GAUTHIER-DEMAILLY

Commissaires de Justice associés

39, Boulevard Victor Hugo

04000 DIGNE LES BAINS